

Montréal, le 15 mai 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026

**Dossier : R-4334-2026**

---

Maîtres,

Dans le cadre du dossier mentionné en titre, conformément au calendrier fixé par la Régie dans sa décision [D-2026-043](#), les intervenants ont déposé leur première liste de sujets d'intervention relative aux pièces déposées au soutien de la demande d'Énergir. Le GRAME, le ROEÉ et le RTIEÉ ont également déposé leurs réponses aux commentaires d'Énergir sur ces sujets d'intervention.

Le 8 mai 2026, la Régie a fixé le calendrier de traitement applicable à l'examen, sur dossier, des demandes d'Énergir relatives au tarif temporaire pour la *Société d'économie mixte d'énergie renouvelable* (SÉMÉR) ainsi qu'aux dépenses requises pour le jalon 1 relatif aux études préliminaires visant à déterminer le potentiel du site d'entreposage de Saint-Flavien.

Le 14 mai 2026, Énergir a déposé une demande amendée (la Demande) comme pièce [B-0027](#) et complété le dépôt des pièces à son soutien (liste des pièces [B-0032](#)). Elle indique également qu'une preuve portant sur les impacts du *Projet de Règlement modifiant le Règlement concernant le gaz de source renouvelable* sera déposée dans les prochains jours, d'ici le début du mois de juin 2026 ([B-0026](#)).

La Régie demande aux intervenants de compléter leurs sujets d'intervention et de déposer leur budget de participation au plus tard le 27 mai 2026.

**À cette fin, la Régie fixe le calendrier de traitement suivant.**

Le 15 mai 2026 à 16 h	Date limite révisée pour le dépôt des réponses d'Énergir à la DDR no 1 de la Régie
Le 19 mai 2026 à 15 h	Date limite (heure révisée) pour le dépôt des DDR des intervenants à Énergir (solution temporaire SÉMER et jalon 1)
Le 22 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR des intervenants
Le 27 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires des intervenants (solution temporaire SÉMER et jalon 1), de la deuxième liste des sujets d'intervention et des budgets de participation
Le 29 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux commentaires des intervenants (solution temporaire SÉMER et jalon 1)
Le 2 juin 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les deuxièmes listes des sujets d'intervention
Le 4 juin 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants sur les commentaires d'Énergir
Le 8 juin 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt d'une preuve portant sur les impacts du <i>Projet de Règlement modifiant le Règlement concernant le gaz de source renouvelable</i>

La Régie se prononcera ultérieurement sur le traitement procédural de la preuve annoncée portant sur les impacts du *Projet de Règlement modifiant le Règlement concernant le gaz de source renouvelable*.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
 Carolina Rinfret, avocate  
 Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss